

Informations en matière de durabilité publiées sur le site Internet et relevant de l'Article 8 du SFDR

Articles 23 à 36 du règlement délégué SFDR (UE) 2022/1288 de la Commission

Polen Capital Focus U.S. Growth Fund (le « Fonds »)

Les présentes informations sont publiées par Amundi Ireland Limited (le « **Gestionnaire** ») au titre du Fonds, un compartiment de Polen Capital Investment Funds p.l.c. (la « **Société** »), conformément à l'Article 10 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** ») et à l'Article 23 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Polen Capital Management, L.L.C. est la société de gestion (la « **Société de gestion** »).

SYNTHÈSE

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont des initiatives visant à lutter contre le changement climatique ou à améliorer l'empreinte environnementale et les programmes positifs de parties prenantes susceptibles d'être impliquées dans, ou impactées par, une société bénéficiaire des investissements.

Le Fonds met en œuvre les stratégies suivantes afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales : (i) l'inclusion dans le portefeuille de certains investissements qui, selon le Gestionnaire, promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales ; et (ii) l'exclusion de certains investissements du portefeuille. Dans le cadre de sa recherche d'entreprises qui promeuvent ces caractéristiques environnementales et/ou sociales, le Gestionnaire s'engage à identifier et à évaluer plusieurs facteurs opérationnels exclusifs à des fins de sélection.

Le Gestionnaire utilise une approche qualitative pour évaluer les facteurs opérationnels exclusifs avant l'investissement et effectuer leur suivi pendant la durée de vie d'un investissement, afin de déterminer si la promotion des caractéristiques sociales et/ou environnementales est respectée sur une base régulière en utilisant des informations accessibles au public identifiées et considérées comme importantes par le Gestionnaire à ces fins d'évaluation et de suivi. Il peut s'agir d'états financiers et de rapports déposés par une société, d'événements et de réunions d'investisseurs organisés par une société, d'informations sectorielles et de toute autre information, y compris les informations obtenues par l'intermédiaire de fournisseurs de données/consultants tiers, que le Gestionnaire a identifiées et qu'il juge importantes pour ces évaluations et ce suivi. En outre, le Gestionnaire s'engage auprès des sociétés dans lesquelles il a investi pour le compte du Fonds et qui lui donnent accès, afin de discuter et d'encourager les progrès sur les initiatives qui, selon lui, peuvent améliorer de manière significative la façon dont il pense qu'une société gère un ou plusieurs des facteurs opérationnels exclusifs qui lui semblent promouvoir les caractéristiques sociales et/ou environnementales du Fonds. Le Gestionnaire évaluera également si l'entreprise continue de respecter les caractéristiques sociales et/ou environnementales promues par le Fonds.

Les informations recueillies par le Gestionnaire dans le cadre de la méthodologie décrite ci-dessus en ce qui concerne l'approche en matière de durabilité se rapportent aux caractéristiques environnementales et sociales (et aux facteurs opérationnels exclusifs) à l'aune desquelles le Gestionnaire évalue les sociétés bénéficiaires des investissements. Après avoir effectué son analyse qualitative, le Gestionnaire détermine s'il convient d'investir dans une entreprise. L'approche d'analyse qualitative adoptée par le Gestionnaire est une stratégie contraignante et mise en œuvre pour chaque entreprise bénéficiaire des investissements pendant la durée de vie du Fonds.

Le processus d'exclusion du Gestionnaire repose sur son évaluation et son appréciation des facteurs opérationnels exclusifs. Une société bénéficiaire des investissements sera ainsi exclue si le Gestionnaire estime qu'il est actuellement trop difficile de déterminer si elle promeut et/ou promouvra des caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il juge pertinentes, en conciliant efficacement les intérêts de ses clients,

employés, fournisseurs et autres partenaires commerciaux, des actionnaires, des communautés et de l'environnement. Des exemples de placements dans lesquels le Gestionnaire n'investit pas directement à l'heure actuelle sont détaillés ci-dessous. Ils peuvent être modifiés en tant que de besoin dans le cadre d'un processus continu de suivi et d'évaluation des facteurs opérationnels exclusifs.

Le Gestionnaire s'engage à n'investir que dans des sociétés qui, selon lui, suivent des pratiques de bonne gouvernance, telles que des structures de gestion saines, des relations avec les employés, une rémunération du personnel et une conformité fiscale adéquates, et à exclure du portefeuille du Fonds les sociétés qui, selon lui, ne suivent pas de telles pratiques.

La proportion minimale des investissements du Fonds utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement est de 90 %. Ces investissements comprennent des actions et des titres rattachés à des actions.

Les méthodologies ou les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques promues sont l'empreinte carbone du Fonds, son exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, son exposition à des armes controversées et le non-respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Les données qualitatives et quantitatives et les opinions de l'analyste sur les performances de l'entreprise pour chaque facteur opérationnel étudié sont collectées et organisées dans l'application ESG exclusive du Gestionnaire. Il est actuellement difficile de communiquer des chiffres suffisamment précis sur la proportion des données utilisées pour le Fonds par le Gestionnaire. Celles-ci correspondent dès lors à des estimations.

Bien que le Gestionnaire ait une préférence pour les données officielles lorsqu'elles sont disponibles, les informations publiées par les émetteurs peuvent être sporadiques, ce qui nécessite de s'appuyer sur des estimations dans certaines circonstances. Ces estimations proviennent de fournisseurs de données tiers et, dans la mesure où les fournisseurs de données ESG tiers ont tous tendance à utiliser des méthodologies de notation différentes, cela peut entraîner des variations dans les données et un manque de cohérence.